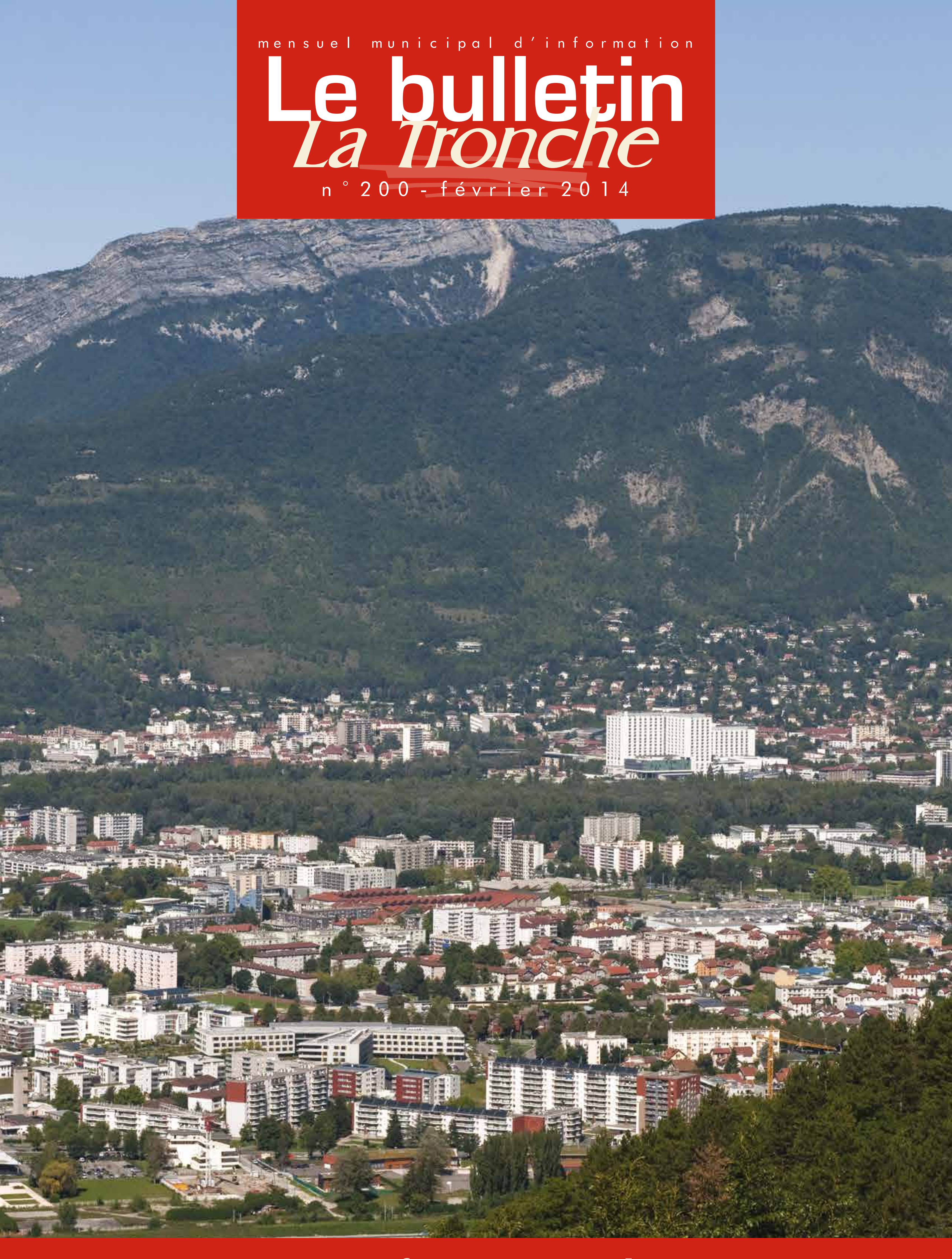
mensuel municipal d'information

Le bulletin La Tronche

n° 200 - février 2014



Dossier : La future métropole p. 5-7

pratique

numéros d'urgence

Urgences médicales 24 h/24 h : 15
Gendarmerie et police : 17
Pompiers : 18
Conseil médical, visite à domicile : 0 810 153 333
Pharmacie de garde : 39 15
Centre antipoison : 04 72 11 69 11
Urgences pédiatriques : 04 76 76 55 01
Police municipale : 04 76 63 81 20
Dépannage gaz : 0 810 433 038
Dépannage électricité : 0 810 333 338

permanences à la mairie

Le maire et les adjoints :

- **Sophie Revol,** adjointe déléguée à l'éducation, l'enfance, la jeunesse et les sports reçoit sur rendez-vous le lundi de 14h30 à 17h30. Tél. : 04 76 63 33 44.
- **Pascale Le Marois,** adjointe déléguée à l'administration générale et à l'action sociale reçoit sur rendez-vous le jeudi matin de 9h à 12h. Tél. : 04 76 63 77 00.
- **Thierry Vermorel,** adjoint aux finances et aux travaux reçoit sur rendez-vous le lundi (9h-12h/14h-16h) et le vendredi (14h-16h). Tél. : 04 76 63 77 05.

Avocat-conseil : samedi 15 février de 9h à 12h sur rendez-vous au 04 76 63 77 05.
Architecte-conseil : 1er jeudi du mois 14h à 17h au service urbanisme, 1 chemin de la Pallud. Sur rendez-vous au 04 76 63 77 42.
Conciliateur de justice : jeudi 13 février de 15h à 17h. Rendez-vous au 04 76 63 77 05.

mairie

74, Grande-Rue, 38700 La Tronche.
Tél. : 04 76 63 77 00, Fax : 04 76 51 32 68.
Mél : contact@ville-latronche.fr
www.ville-latronche.fr

horaires

Mairie du lundi au jeudi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h.
Le vendredi fermeture à 16h30.
Accueil téléphonique dès 8h30.

État civil du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 16h30.





Directeur de la publication : Hervé-Jean Bertrand-Pougnand
Rédactrice en chef : Elisabeth Mathieu
Maquette/réalisation : Gabriella Orosz
Ont collaboré à ce numéro : Annabel Brot, Caroline Meurs
Corrections : Annabel Brot
Photos : ville de La Tronche, François Henry
Impression : Imprimerie Eaux-Claires
Périodicité : mensuelle
Hôtel de ville, 74, Grande Rue 38700 La Tronche.
Service communication : 04 76 63 77 49.
Ce journal a été tiré à 3 700 exemplaires.

Si vouz ne recevez pas régulièrement le journal municipal, contacter le service communication.
Prochaine parution le 2e mars

sommaire



à noter

Carte d'identité

Depuis le 1er janvier, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Cet allongement concerne les cartes d'identité délivrées depuis le 1er janvier et celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Les cartes d'identité sécurisées pour les personnes mineures restent valables 10 ans.

Inutile de vous déplacer !

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de la validité est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Rens. : 04 76 63 77 00 service état civil

Rentrée scolaire 2014

Les enfants rentrant en 1ère année de maternelle (nés en 2011) ou en CP ainsi que les nouveaux habitants doivent s'inscrire au service éducation du lundi 10 au vendredi 21 février de 10h30 à 12h et de 13h30 à 16h15 sauf le mercredi.

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile (- de 3 mois)
- livret de famille
- carnet de santé de l'enfant concerné

Rens. : 04 76 63 33 42, service éducation, jeunesse et sports

Élections : procuration

Les élections municipales auront lieu le dimanche 23 mars et le dimanche 30 en cas de second tour.

Il est possible, dès à présent, d'établir une procuration dans un bureau de police nationale, dans une gendarmerie nationale ou au tribunal d'instance de Grenoble.

Condition : le mandataire doit être inscrit sur la liste électorale de la même commune que le demandeur.

Rens. : 04 76 63 77 00 service élections

Enquête publique

Une enquête publique portant sur le déclassement d'un parking public et du passage reliant l'allée des Marronniers au chemin de l'Agnelas, quartier Péage, est ouverte jusqu'au 17 février. Le dossier et le registre d'enquête sont consultables du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 au service urbanisme, chemin de la Pallud.

Le commissaire enquêteur y accueillera le public le 4 février de 10h à 12h30, le 12 février de 13h30 à 15h30 et le 17 février de 15h à 17h. Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par courrier au commissaire enquêteur.

Rens. : 04 76 63 77 22 service urbanisme

6 635



C'est le nombre d'habitants tronchois comptabilisés par l'Insee au 1er janvier 2014.

Nouvelle activité

Catherine Romano, sophrologue et hypno-thérapeute, s'est installée au 1A boulevard de la Chantourne. Sur rendez-vous au 04 76 04 78 19.

état civil

L'état civil est publié à la demande des familles.

Naissances

Le 22 octobre, Aylan Saïdane
Le 14 décembre, Ysaline Wang
Le 1er janvier, Jocelyn Bechet
Le 4 janvier, Enora Loisy Laboureau
Le 7 janvier, Chloé Bureau
Le 9 janvier, Ombeline Roy

Mariage

le 4 janvier, Vincent Blin et Gwenaëlle Sturm

Décès

Le 6 décembre, Claudette Freydière épouse Lejeune

Période pré-électorale

En mars 2014, les Tronchois seront appelés à désigner un nouveau conseil municipal.

Le code électoral interdit, à compter du 1er septembre 2013, toute promotion des réalisations et de la gestion des élus en place. Pour cette raison, la Ville a décidé de supprimer des colonnes de ce mensuel, l'éditorial du maire, les trois questions aux élus sur le thème du dossier et les expressions des groupes politiques qui composent le conseil municipal.

La rédaction du journal municipal

Arrêt sur image — Vœux aux personnalités



F.H.

Le maire et l'équipe municipale accompagnés de Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur, d'Olivier Veran, député et Jean-Claude Peyrin, conseiller général, ont présenté leurs vœux aux commerçants, associations et artisans de la ville.



F.H.

Délibérations du 16 décembre 2013

Reconduction de la convention avec le service Restauration des terrains en montagne (RTM)

La Ville de La Tronche est fortement concernée par plusieurs types de risques naturels, en particulier les phénomènes liés aux torrents, aux glissements de terrains et aux chutes de blocs. Depuis plusieurs années, la commune cherche à faire baisser le niveau de risques en menant des études et en réalisant des travaux (conforter les berges, ériger des ouvrages pour réduire la vitesse des eaux...) et le service RTM de l'Office naturel des forêts (ONF) l'accompagne dans cette mission.

La précédente convention arrivant à échéance, le conseil municipal a passé avec les services du RTM une nouvelle convention afin de lui confier une mission d'assistance technique : suivi des études d'exécution, assistance à la maîtrise d'œuvre et à la réception des travaux.

Vote : unanimité

Construction et aménagements à la Grande Tronche : attribution des lots

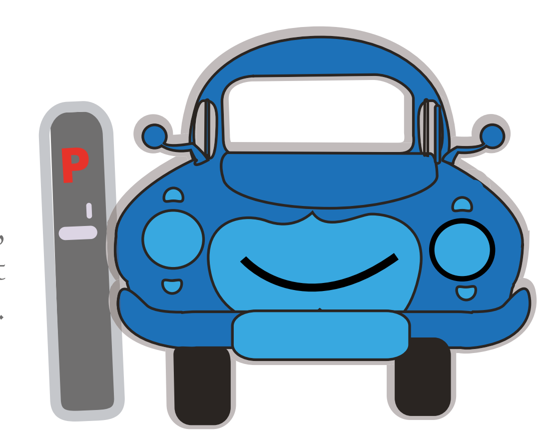
Pour réaliser les travaux d'aménagement de la place publique à la Grande Tronche et la construction d'un bâtiment au 2 chemin du Pont Prouiller qui abritera un commerce, la commune a lancé un marché décomposé en neuf lots.

Le conseil municipal a validé l'avis de la commission de marchés à procédures adaptées, en ce qui concerne le choix des entreprises ainsi que les montants pour cinq lots : « désamiantage », « gros œuvre », « couverture végétalisée/étanchéité », « génie civil/voiries et réseaux divers/paysage ».

Il a décidé de négocier avec les entreprises, avant attribution lors du prochain conseil municipal en février, les lots « charpente bois/couverture, zinguerie » et « enduits de façades » et de déclarer infructueux les lots « charpente métallique » et « serrurerie », une seule offre ayant été déposée. Ils seront prochainement relancés.

Vote : pour 12, contre 9, abstention 8

Le stationnement à la Petite Tronche



En mars 2013, onze horodateurs ont été installés à la Petite Tronche, de l'entrée de ville à l'allée des Marronniers et des aménagements ont depuis été apportés pour optimiser les conditions de stationnement. État des lieux.

L'objectif de la mise en stationnement payant de cette zone était de permettre aux riverains et clients des commerces de proximité de se garer facilement car jusqu'alors, ceux-ci rencontraient de vraies difficultés de stationnement. Des demandes de solutions avaient du reste été adressées à la commune afin de supprimer les voitures « ventouses ».

Une démarche de concertation, menée de 2009 à 2013, s'est traduite par de nombreuses réunions publiques réunissant les élus, les habitants et les commerçants ainsi qu'une enquête réalisée par le biais du journal municipal pour connaître leurs attentes. Un diagnostic du Fisac (Fond d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) faisait également apparaître que l'instauration d'un stationnement payant s'avérait nécessaire.

Depuis mars 2013, le stationnement sur cette zone est payant de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi, et de 9h à 12h le samedi. Une carte « riverains » permet aux résidents des rues concernées de stationner en zone verte pour 8 € pour 4 semaines. Pour les usagers des commerces, une carte offre 15 minutes de stationnement gratuit par jour et se recharge à l'horodateur pour une durée plus longue.

Comme annoncé, un bilan du dispositif a eu lieu à l'automne, entraînant quelques réajustements en fonction des remarques des riverains et commerçants concernés. Début décembre, la partie de la Grande Rue allant du parc de la Poste à l'allée des Marronniers est passée de zone rouge à zone verte offrant aux résidents porteurs de la carte riverains plus de possibilités de stationnement. De plus, en réponse à leur demande, les habitants du 93 Grande Rue peuvent désormais bénéficier de la carte « riverains ». Enfin, un horodateur devrait être installé quai Yermoloff où il est prévu de mettre en stationnement courte durée (zone rouge) la partie située entre le chemin Jacquier et l'entrée du Pôle Couple-Enfants.

La mise en place du stationnement payant permet désormais de stationner facilement à la Petite Tronche car elle favorise significativement la rotation des véhicules.

Infos : police municipale 04 76 63 81 20 ou www.ville-latronche.fr






point travaux
mois de février

Quai des Allobroges (Grenoble)
Jusqu'en mai
Aménagement d'une piste cyclable bi-directionnelle par la Métro.
Circulation par alternat.

Chemin du Pont Prouiller
Février-juillet
Aménagement d'une place publique.
Démolition du 4 chemin du Pont Prouiller.
Infos : 04 76 63 77 26

La future métropole

Au 1er janvier 2014, avec l'arrivée en son sein de 21 nouvelles communes, Grenoble Alpes Métropole comptera plus de 440 000 habitants. Puis au 1er janvier 2015, elle deviendra automatiquement une métropole comme l'instaure la loi sur la décentralisation.

Quels sont les enjeux de cette modification et quelles conséquences pour une commune telle que La Tronche ?

Explications.



- les **49** communes de la communauté Grenoble Alpes Métropole élargie le 1er janvier 2014
- les **28** communes de la Métro jusqu'au 1er janvier 2014
- les **5** communes des balcons sud de Chartreuse
- les **16** communes du Sud grenoblois

La création des Métropoles

Le parlement a voté le 19 décembre 2013 la première des lois de réforme de la décentralisation : la Modernisation de l'action publique et d'affirmation des Métropoles (Mapam) qui instaure la création de métropoles.

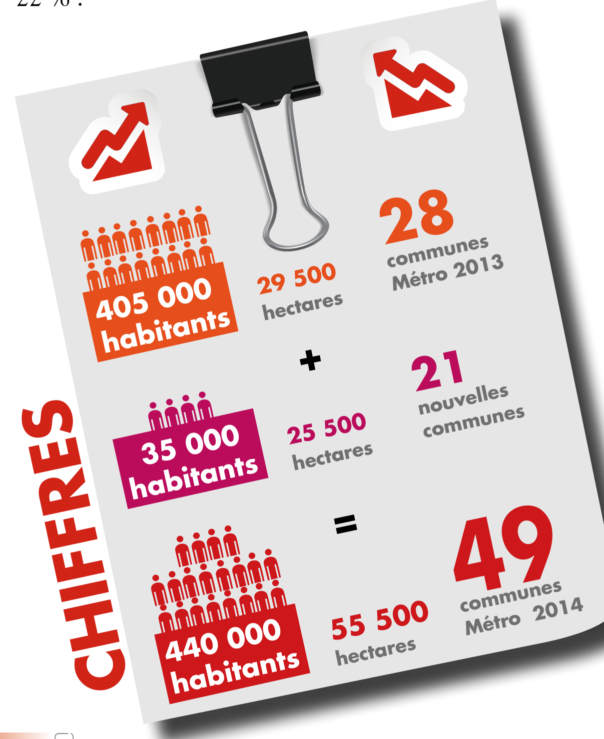
Une métropole est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave, s'associant pour conduire un projet commun d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion. La métropole se veut donc un outil efficace pour mieux résister à la crise, renforcer l'attractivité des territoires et développer l'emploi.

La réforme des collectivités territoriales stipule par ailleurs que la création de la métropole ne se fera pas sur la base du volontariat mais de façon automatique, en fonction de critères démographiques. Ainsi tous les territoires de plus de 400 000 habitants, au sein d'une agglomération de plus de 650 000 habitants peuvent être transformés en Métropole. Grenoble fait partie de celles qui passent au statut de Métropole automatiquement par décret. A la date du 1e janvier 2015, la France comptera 14 Métropoles dotées de compétences renforcées.

Grenoble Alpes Métropole

une communauté élargie le 1er janvier 2014

L'élargissement double quasiment sa surface et multiplie significativement le nombre de communes. En revanche le nombre des habitants n'augmente que de 22 % .





F.H.

Le transfert de compétences : des interrogations demeurent

Pour les collectivités concernées, le passage en métropole va entraîner une modification de l'organisation administrative et un transfert de certaines compétences des communes vers la métropole, voici trois exemples.

Ces compétences concernent principalement l'économie, l'habitat et le logement, ainsi que les déplacements.

Trois domaines porteurs d'enjeux importants pour l'agglomération, puisqu'ils constituent autant de leviers pour renforcer la compétitivité du territoire.

Concrètement, pour une commune comme La Tronche, cela pourrait se traduire par des modifications dans différents domaines.

Le passage en métropole ne se faisant qu'au 1er janvier 2015, l'actuelle Métro dispose donc d'une année pour identifier ses impacts sur l'organisation et les ressources humaines des communes concernées et piloter celui-ci, en collaboration avec l'ensemble de ces collectivités, services et élus. Le prochain conseil municipal de La Tronche surveillera le transfert de près.



La gestion de l'eau potable

Actuellement, La Tronche a passé un contrat d'affermage avec un prestataire privé, la Saur (Société d'aménagement urbain et rural) qui assure la gestion de ce service pour la commune, de l'entretien des réseaux à la facturation des abonnés.

Le 1er janvier 2015, la métropole reprendra ce contrat jusqu'à son terme, fixé au 31 décembre 2020. A partir de cette date, la métropole sera seule décisionnaire pour le renouvellement ou non de ce contrat, et pourra faire le choix d'un autre prestataire ou même d'une autre forme de gestion de ce service public avec le passage en régie par exemple.



Le Plan local d'urbanisme (PLU)

A partir du 1er janvier 2015, ce sera désormais la métropole qui sera chargée de l'élaboration, de la gestion et de la révision de ce document qui engage le développement futur de chaque commune.

Avec, pour la modification, le risque d'une lenteur administrative due au changement d'échelle de ce document qui impactera 49 communes !



L'entretien et la réfection des voiries

Ils feront probablement l'objet d'un transfert de compétences dont il est actuellement difficile d'évaluer l'importance.

zoom



Élections des conseillers communautaires Métro

La loi du 17 mai 2013 modifie l'élection des conseillers communautaires, c'est-à-dire les représentants de chaque commune au sein de la Métro, future métropole.

Pour la première fois, lors des élections des 23 et 30 mars 2014, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps pour une durée de six ans. Comme auparavant, les conseillers communautaires seront obligatoirement des conseillers municipaux.

Le bulletin de vote comprendra donc deux listes : à gauche, on trouvera la liste des candidats du conseil municipal, et à droite la liste des candidats du conseil communautaire.



Exemple du bulletin de vote à La Tronche

Ces deux listes respecteront la parité homme-femme et comporteront un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir. Pour les conseillers communautaires, ce nombre sera majoré de 1. Il s'agit d'un remplaçant (suivant de liste), qui prendra la place du conseiller titulaire si le mandat est définitivement terminé : en cas de démission ou de décès de ce dernier.

Aux élections de mars 2014, La Tronche aura 29 sièges de conseillers municipaux à pourvoir et 2 sièges de conseillers communautaires au sein de la Métro, ceci dans le cadre d'un accord amiable provisoire passé avec les communes (La Tronche aurait dû n'avoir qu'un seul délégué) Les Tronchois découvriront donc 3 noms sur la liste de droite.

Pour en savoir plus :

www.lametro.fr ▸ www.interieur.gouv.fr ▸ www.vie-publique.fr

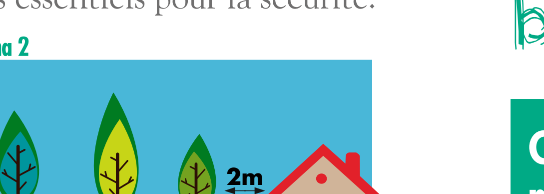
Débroussaillement : mode d'emploi

La protection la plus efficace contre les incendies est sans conteste le débroussaillement. Petit rappel de ces gestes essentiels pour la sécurité.

Schéma 1



Schéma 2



Depuis la canicule de 2003 qui a entrainé sécheresse et incendies, débroussailler est pour le propriétaire une obligation légale fixée par arrêté préfectoral.

L'objectif du débroussaillement est de créer une discontinuité végétale pour éviter la transmission du feu d'arbre en arbre mais aussi du sol vers les cimes, et ainsi diminuer significativement l'intensité et la progression des flammes. **Schéma 1**

Pour cela, différents travaux doivent être réalisés. Tout d'abord, par élagage, il faut mettre à distance à 2 mètres minimum les arbres de tout élément de construction (toit, balcon…) **Schéma 2**

Il faut également enlever les bois morts et branches mortes, éliminer les rémanents et surtout bien couper toutes les végétations basses sauvages ou sèches (arbrisseaux, buissons et herbacées). Hors zone urbaine, le débroussaillement doit se faire dans un rayon de 50 mètres autour de la construction. **Schéma 3**

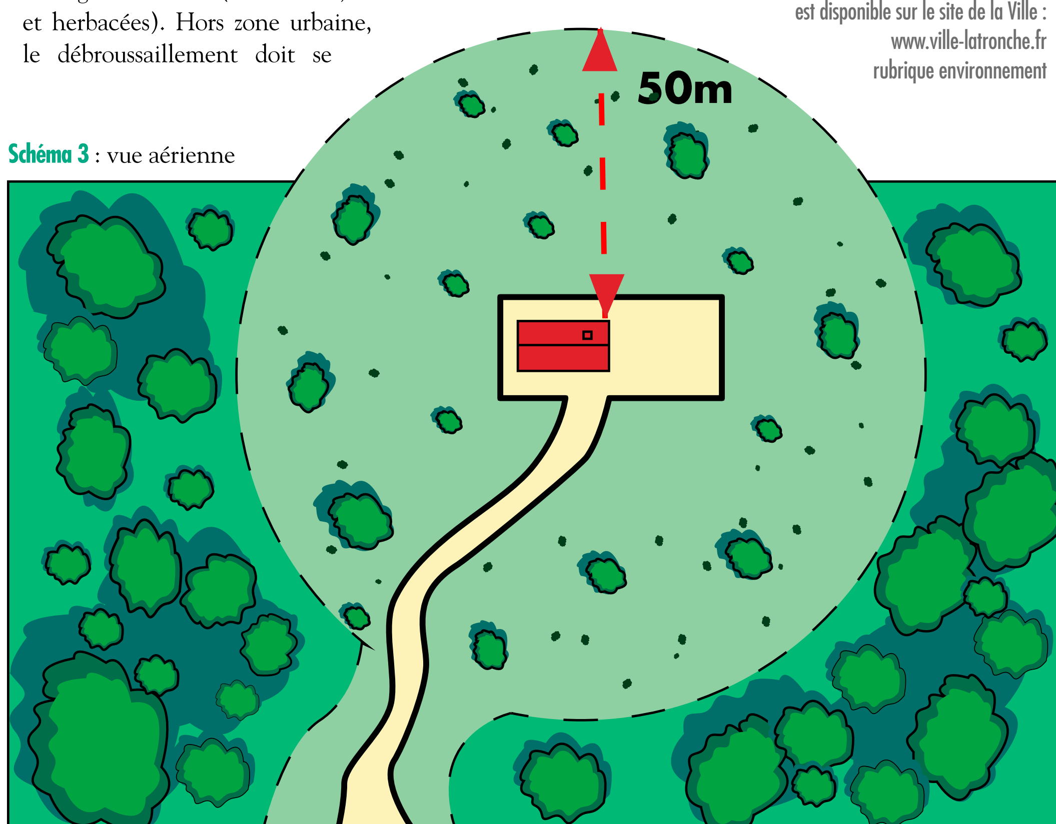
Rappelons aussi qu'il appartient aux propriétaires de dégager les voies d'accès privées, en débroussaillant sur 3 mètres de largeur de part et d'autre de la voie.

La meilleure période pour élaguer est de décembre à mi-mars afin de respecter le cycle de l'arbre. Quant au débroussaillage, il doit impérativement être effectué avant le 1er juin de chaque année, date à partir de laquelle des contrôles peuvent être effectués par la commune.

Infos : 04 76 63 77 44 service environnement

Un document détaillant toutes les modalités du débroussaillement est disponible sur le site de la Ville : www.ville-latronche.fr rubrique environnement

Schéma 3 : vue aérienne



bon geste !

Chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires s'attaquent aux pins et parfois aux cèdres. Elles y tissent un nid dès leur éclosion et se nourrissent de leurs aiguilles, entrainant un affaiblissement de l'arbre. En février-mars, elles quittent l'arbre en procession à la recherche d'un sol chaud. Elles s'y enfouissent pour devenir papillon l'été suivant.

Dangereux ?
C'est lors de leur procession que le danger représenté par les chenilles est le plus grand. Leur corps est couvert de poils urticants qui peuvent provoquer de graves réactions allergiques : démangeaisons, œdèmes (au niveau des mains, du cou, du visage) mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires (asthme). Les atteintes à l'œil peuvent avoir des conséquences graves si les poils ne sont pas rapidement retirés. La consultation d'un médecin est conseillée dans tous les cas.

Que faire ?
Le meilleur moyen de supprimer la chenille est de l'éradiquer en coupant, à l'aide d'un échenilloir, le rameau atteint et de brûler le nid. Il est impératif de se protéger avec des gants, un masque et des vêtements de protection.

A La Tronche ?
46 nids ont été recensés dans les espaces publics de la commune. Les agents municipaux vont procéder à leur destruction par incinération. Différents pièges préventifs et curatifs vont être installés cette année : un piège à phéromone, accroché aux branches des arbres, capturera le mâle avant la reproduction et un autre piège permettra de récupérer les chenilles à leur descente de l'arbre afin de les détruire.



Infos : 04 76 63 77 49 service espaces verts

Environnement
et cadre de vie

Un jour avec… la police municipale

La police municipale assure au quotidien de nombreuses missions, conjuguant proximité et polyvalence..

Depuis début février, après l'absence de deux agents qui étaient en formation, les effectifs sont à nouveau complets et la police municipale compte quatre agents : trois policiers municipaux et une ASVP (Agent de surveillance de la voie publique). *« Nous allons pouvoir développer certaines missions, comme les contrôles routiers, et renforcer notre présence sur le terrain pour travailler encore davantage dans la proximité »* note Chrystel Faure, responsable de l'équipe.

F.H.

Présente du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, la police municipale voit ses journées rythmées par la sécurisation des entrées et sorties des écoles Carronnerie et Coteau. Deux radars pédagogiques ont été installés Grande Rue à proximité de cette dernière : cet outil de prévention permettra aussi d'obtenir des données statistiques pour ajuster les contrôles aux moments les plus opportuns.

Une partie du travail est d'ordre administratif. Les agents accueillent la population pour l'informer et l'orienter par exemple pour les dépôts de plaintes tandis que l'une d'entre eux bénéficie d'une formation sur les violences psychologiques et physiques faites aux femmes lui permettant de mieux les orienter et les aider à repartir dans la vie. *« Être quatre permettra d'avoir toujours une équipe sur le terrain et de renforcer les patrouilles. »* Nos agents circulent en voiture mais aussi à pied et à vélo *« ce qui favorise les contacts avec la population et renforce la relation de confiance »*. Cette proximité permet de mieux identifier les problèmes et besoins pour les missions de sécurité et de tranquillité publique menées au quotidien, comme pour la prévention.

La police municipale poursuit aussi sa mission de contrôle du stationnement et assure un accueil sur rendez-vous à l'antenne Doyen Gosse. Sans oublier la sécurisation des différentes manifestations de la commune, la surveillance des habitations en journée dans le cadre de « tranquillité vacances », les interventions lors de dégradations, cambriolages, problèmes de voisinage, les actions de prévention routière… On l'aura compris, les journées de nos agents se déroulent sous le signe de la polyvalence !

Infos : police municipale 04 76 63 81 20

Arrêt sur image

Portage de repas

Depuis janvier, Jo Bussi remplace Serge Baraldi parti à la retraite. Il est, comme lui, chargé du portage des repas chez les personnes âgées. Du lundi au vendredi, il livre la vingtaine de personnes inscrites à ce service. Ancien agent des services techniques, il est également vaguemestre et chargé du courrier. Bienvenue à Jo et bonne retraite à Serge !



En bref…

Agenda villa Brise des Neiges

Vendredi 7 février à 14h : ciné-club
Mardi 11 février à 14h : Mardi gras animé par le groupe de danse
Mercredi 12 février : repas russe et Connaissance du monde sur le transibérien.
Jeudi 20 février à 14h30 : conférence sur la prévention des chutes par le docteur Godinot et anniversaires de février
Vendredi 21 février à 14h : ciné-club
Mercredi 26 février : repas et rencontre inter-générations avec les jeunes de l'Étoile du Rachais.

Concert

La chorale Melisande et son chef de chœur Nicole Bellot-Bonhomme, proposent un concert de musique classique **le vendredi 28 février à 20h30,** à l'église Notre-Dame du Rosaire.
Au programme : musique sacrée de Bach, Haendel, Vivaldi, Mozart …
Rens. : chorale-melisande.over-blog.com

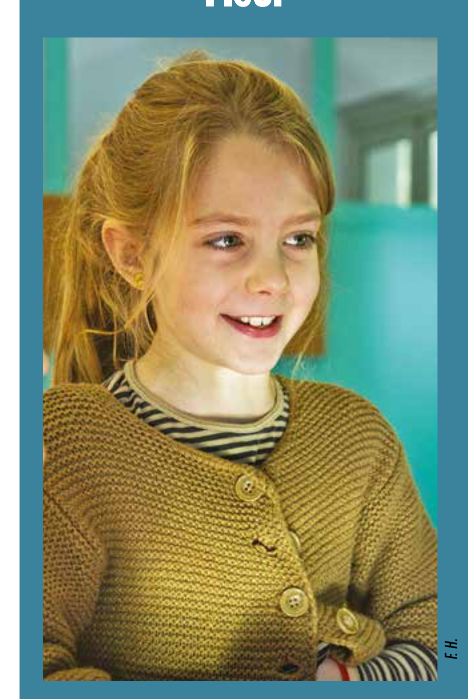
TNT

Depuis le 21 janvier, six nouvelles chaînes sont disponibles. Les personnes ayant une antenne râteau devront effectuer une recherche et une mémorisation des chaînes sur leur télévision ou sur leur adaptateur TNT pour continuer à recevoir l'ensemble des chaines actuelles.
Rens. : www.recevoirlatnt.fr ou au 0970 818 818



Portrait

Fleur


F. H.

Fleur a 8 ans et est élève en classe de CE2 à l'école Carronnerie. Le Centre de loisirs, elle connait bien, elle y vient tous les mercredis et quelques fois pendant les vacances scolaires depuis qu'elle est petite.

Le 25 janvier elle a fêté ses 9 ans et en est ravie « *je pourrai aller dans le groupe des 9-11 ans, ils peuvent aller au bowling et j'aime bien ça* ». Elle y retrouve quelques copains de son école « *Une copine de ma classe vient souvent* ». Son activité préférée au centre « *L'atelier cuisine : faire des gâteaux, des pizzas des galettes et les manger après !* »

Les mercredis au Centre de loisirs

Cet équipement municipal accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Celles d'hiver arrivent à grand pas ! Comment cela se passe une journée au centre ?

Dès 8h, l'équipe pédagogique, composée d'une directrice, d'une adjointe et de 6 à 10 animateurs selon les besoins, accueille les premiers enfants. Cela permet de faire une transition en douceur pour les plus petits avec le cocon familial.

A 9h15, les enfants se regroupent et les ateliers se forment selon les activités programmées. En fonction des âges, ils sont répartis dans deux bâtiments : d'un côté les 3-6 ans et de l'autre les 6-11 ans. Chez les plus grands, un sous-groupe 9-11 ans a été créé « *C'est une passerelle mis en place avec l'Espace jeunes. Un mercredi sur deux, des activités sont communes entre les 9-11ans et les 11-14* » précise Corinne Thomas, directrice.


F. H.

Vers 11h30, les animations se finissent, et le temps du repas approche. Après s'être lavé les mains, direction la salle de restauration où l'équipe d'animation prend place à table avec les enfants.

Les plats sont livrés par la même société que la restauration scolaire, et sont réchauffés sur place. Vers 13h, les grands profitent d'un temps calme et les plus petits vont faire la sieste « *Le respect du rythme de l'enfant est important, le repos fait partie de son développement. Le réveil des plus petits a lieu de façon échelonné jusqu'à 15h et plus tôt si une activité exceptionnelle est prévue* ». Le respect du rythme comme l'accompagnement à l'autonomie font partie des objectifs fixés pour le projet pédagogique du centre. Ce document est un support de référence pour l'équipe éducative. Il permet de garantir à l'enfant une sécurité physique, affective et morale « *Ce document est d'ailleurs à disposition des parents qui peuvent le télécharger sur le site de la ville* ».

Les activités reprennent jusqu'à 16h30, l'heure du goûter pour tous. Entre 17h à 18h, les premiers départs se font de façon échelonnée. Les parents en profitent pour échanger avec les animateurs sur le déroulement de la journée. La vie au Centre de loisirs, c'est mieux qu'à l'école !

Rens. et inscriptions : 04 76 63 33 40
Pour les vacances, inscriptions dès le lundi 17 février.

S'évader en Chartreuse

La Tronche, porte d'entrée du massif de Chartreuse. Des stations de ski pratiquement aux portes de la ville, pour une évasion de quelques heures en skis, raquettes ou luges.


©Diverticimes

Sappey en Chartreuse
1000 m-1370 m

Distance de La Tronche : 11 km
Ski alpin : 6 pistes dont 2 vertes, 2 bleues et 2 rouges de plus de 300 m de dénivelé. 5 téléskis dont un baby
Raquettes : 5 circuits sur 20 km
Ski de fond : 6 pistes sur 42 km. Liaison avec Saint-Hugues (25 km)
Piste de **luge** à l'entrée du village, **snake gliss** en nocturne

Syndicat d'initiative :
04 76 88 84 05
www.sappey-tourisme.com

Col de Porte
1200 m-1750 m

Distance de La Tronche : 16 km
Ski alpin : 6 pistes dont 1 verte, 2 bleues, 2 rouges. 5 téléskis
Ski de fond : 3 pistes sur 15 km. Liaison avec Saint-Hugues
Raquettes : 3 circuits balisés sur 10 km. Tour de Chamechaude
Snowpark

Office du tourisme :
04 76 43 87 53

Saint-Pierre de Chartreuse -Le Planolet 900 m/1789 m

Distance de La Tronche : 24 km
Ski alpin : 24 pistes dont 4 noires, 9 rouges, 5 bleues, 6 vertes
Raquettes : 33,5 km de circuits balisés
Snowpark / Airbag/ Jardins d'enfants
Navette gratuite entre le village et les hameaux de Saint-Pierre de Chartreuse et entre le Planolet et Saint-Pierre d'Entremont pendant les vacances scolaires.
C'est la station de ski la mieux équipée du massif. Le monastère de la Grande Chartreuse et son musée se trouvent aux alentours.

Office de tourisme de Saint- Pierre-de-Chartreuse : 04 76 88 62 08
www.st-pierre-chartreuse.com

Les bus Transisère assurent des liaisons avec le Sappey en Chartreuse et Saint-Pierre de Chartreuse : 0 820 083 838 / www.transisere.fr
Pour en savoir plus sur le parc massif de Chartreuse
www.chartreuse-tourisme.com

en bref...

Matchs

Le BCTM (N féminin) reçoit Geispolsheim **le 8 février** et Chenove **le 22 février à 20h** au gymnase du Charlaix à Meylan.

Les sorties neige

L'association Montagne amitié soleil propose des sorties raquettes et ski de fond .

Les sorties raquettes à neige
dimanche 9 février : Signal de Nave (Vercors)
dimanche 16 février : Le But de Saint-Genix (Vercors Sud)
dimanche 23 février La Croix du Nivollet (Bauges)

Les sorties de ski de fond
dimanche 9 février : Autrans (Vercors)
dimanche 16 février : Vassieux (Vercors Sud)
dimanche 23 février : La Féclaz (Bauges)

Les permanences ont lieu le mercredi de 18h à 19h au gymnase Doyen Gosse.

Rens. : 04 76 26 05 83 ou mas38@gmx.fr

agenda février

Vendredi 7 février à 20h30
Piaf Blues à la Faïencerie

Samedi 15 février à 18h
Bal avec Bouskidou à la Faïencerie

Lundi 17 février à 19h30
Conseil municipal à la mairie

À la bibliothèque

le Verbe être
bibliothèque municipale

Rencontres avec Yaël Hassan

Du lundi 10 au mercredi 12 février
Rencontre avec l'auteure dans le cadre du défi-lecture pour les élèves des classes de CM2 des écoles de La Tronche et de Corenc et les sixièmes du collège Jules Flandrin.

Temps des p'tits loups

Mercredi 12 février à 16h30
Lectures à voix haute pour les enfants à **16h30** pour les moins de 3 ans et à **17h** pour les plus grands sur le thème : Animaux et Cie.

Rencontres avec Malika Doray



Mercredi 26 février à 16h30
Auteure illustratrice pour la jeunesse, elle dédicacera ses ouvrages à la bibliothèque et rencontrera du 26 au 28 février, les enfants des écoles maternelles, de la crèche et du Relais assistants maternels (RAM).

Rencontre avec Martine Plisson

Mardi 18 février à 18h30
L'école et la société d'aujourd'hui : que faut-il changer ?
Enseignante en primaire et thérapeute, cette Tronchoise est l'auteure de ***L'École autrement*** ed Publibook.
En collaboration avec le Service éducation.

Exposition autour de l'univers de Jérôme Bayet

Du 21 février au 2 avril
Pour les dix ans de l'installation de la bibliothèque dans les locaux du chemin du Pont Prouiller (mai 2014), la bibliothèque mettra en avant les auteurs, artistes et créateurs tronchois. Le premier invité est l'artiste plasticien Jérôme Bayet qui exposera ses œuvres colorées. Ateliers le 26 mars et 2 avril. Jérôme Bayet interviendra également pendant la Quinzaine de la petite enfance (24 mars-5 avril).

Horaires

Mardi : 16h - 18h30
Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h30
Vendredi : 16h - 19h
Samedi : 10h - 13h et 14h - 17h



En savoir plus

Bibliothèque municipale 8, chemin du Pont Prouiller
tél. : 04 76 03 27 74
www.ville-latronche.fr *rubrique bibliothèque*

Arrêt sur image → Les plus belles vitrines recompensées le 13 janvier 2014











La remise des prix pour le concours des vitrines de Noël a eu lieu le13 janvier à la mairie en présence des commerçants participant et des élus. Un lauréat a été primé par quartier.
Les gagnants sont : la boulangerie de la Petite Tronche, l'espace Félicity au Péage, l'opticien de la Grande Tronche et la pharmacie de Doyen Gosse.
Félicitations à tous les participants pour leurs somptueuses décorations qui ont égayé la Ville !

Abonnez-vous à la Faïencerie !

Passe-partout saison 13-14

Ce passeport culturel gratuit, réservé aux Tronchois, offre un choix de spectacles à prix réduit.

Les réservations doivent être confirmées au plus tard un mois avant la date du spectacle.

Rens. : 04 76 63 77 49

spectacles *du mois*

Fontière(s) (danse)
Mercredi 19 mars à 20h
à l'Heure Bleue
Tarifs : 9 €, 6 €

Le malade imaginaire (théâtre)
Mercredi 19 mars à 20h30
au centre culturel J. J. Rousseau
Tarifs : 11 €, 7 €

Glück : Orfeo ed Euridice (opéra)
Jeudi 20 mars à 19h30
à la MC2
Tarifs : 40 €

Don Quichotte du Trocadéro (danse)
Mercredi 26 mars à 19h30
à la MC2
Tarifs : 13 €

Bach pour flûte et voix (musique)
Jeudi 27 mars à 12h30
à Musée en Musique
Tarifs : 9 €, 6 €

Programme complet sur le site de la ville www.ville-latronche.fr !

Piaf Blues

vendredi 7 février à 20h30 - *chanson*



L'univers de la Môme réinventé

Revisiter le répertoire d'Edith Piaf dans des tonalités de blues et de rock, c'est le défi relevé avec brio dans ce récital par trois artistes hors normes. Autour de la chanteuse Marie-Line Weber, dont la voix de mezzo soprano donne à ces morceaux intemporels une nouvelle dimension, un pianiste et un batteur issus d'univers musicaux très différents, apportent originalité et énergie à l'interprétation de chansons comme *Milord*, *Mon Dieu*…

Un vrai moment d'émotion, authentique et plein de poésie.

Tarifs : 20 et 16 €.
Dans le cadre d'un abonnement : 12 €

Viens faire le bal avec Bouskidou -

samedi 15 février à 18h - *bal*

JEUNE PUBLIC A PARTIR DE 4 ANS



Du rock pour les mômes !

C'est à une véritable fête que sont conviés parents et enfants avec la joyeuse troupe des Bouskidou. Ces quatre musiciens débordant d'énergie associent des textes délirants à des rythmes endiablées, une musique résolument rock qui glisse parfois vers le swing ou le tcha-tcha et invitent le public à entrer dans la danse. Rondes, chenilles et autres chorégraphies improvisées s'ajoutent aux refrains à reprendre en chœur, sur un mode résolument ludique où l'humour est au rendez-vous !

Tarifs : 14 et 11 €.
Dans le cadre d'un abonnement : 8 €

Report du concert : Eric Le Lann

Le concert d'Eric Le Lann trio, prévu le vendredi 21 février, a dû être annulé pour raisons de santé. Il est reporté au **jeudi 9 octobre 2014.** Les spectateurs qui ont réservé leur place se verront proposer automatiquement, et sous les mêmes conditions, un billet pour cette nouvelle date.

Cependant, si vous n'êtes pas disponible le 9 octobre, vous pouvez :
- remplacer ce spectacle par un autre de la programmation 2013-2014,
- demander un avoir à valoir pour la saison 2014-2015,
- demander le remboursement de votre billet.

Ces démarches peuvent se faire
- par téléphone, mél ou courrier à l'accueil du service culturel : 04 76 63 77 49 - contact@la-faiencerie.fr
- ou sur place, 74 Grande Rue : de 9h à 12h30 du lundi au vendredi et de 13h30 à 17h du mardi au jeudi.

Toute l'équipe de la Faïencerie vous présente ses excuses pour ce désagrément.



Rens. : 04 76 63 77 49 ou www.la-faiencerie.fr